

S'-JULIEN



AVIS DE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE SAINT JULIEN ET DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER

La municipalité informe les habitants que par délibération du 18 mars 2017 le Conseil Municipal a validé le principe du lancement d'une procédure de modification simplifiée n°2 de son Plan Local d'Urbanisme et défini les modalités de mise à disposition du dossier au public, que par la suite, M. le Maire a prescrit cette modification par arrêté en date du 18 mars 2017

Les objectifs de la Commune assignés à la modification simplifiée n°2 sont :

1. D'assouplir la réglementation sur les pentes de toiture en zone AUE
2. D'assouplir la réglementation sur les couleurs de façade autorisées en zone AUE

La délibération et l'arrêté sus mentionnés sont d'ores et déjà disponibles en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier de modification simplifié n°2 sera consultable en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, dès le 31 juillet 2017 et ce jusqu'au 16 septembre 2017 **inclus**.

Un registre sera également disponible en Mairie aux mêmes jours et heures, dans lequel pourront être consignées les observations du public.

A l'issue de cette mise à disposition, le Maire dressera un bilan avant de soumettre le dossier à l'approbation du Conseil Municipal.

Saint-Julien le 18 juillet 2017



Le Maire

Michel LENOIR